

relations économiques internationales obligent les États membres de notre Organisation à accroître leur coopération en vue de hâter leur intégration économique et à renforcer leur pouvoir de négociation dans les instances internationales, de manière à sauvegarder les intérêts spécifiques de l'Afrique.

19. Nous nous engageons à accorder la priorité absolue à la coopération intra-africaine dans la mise en oeuvre du Programme Spécial d'Action pour l'Amélioration de la Situation Alimentaire et la Réhabilitation de l'Agriculture en Afrique, afin de jeter les bases de l'auto-suffisance alimentaire.

20. Nous nous engageons à entreprendre des actions à tous les niveaux pour améliorer les réseaux des transports et des communications, et à adopter toute autre stratégie susceptible de promouvoir une coopération plus étroite entre nos pays dans les domaines de l'industrie, des ressources humaines, de la science et de la technologie, du commerce et des finances.

21. Nous reconnaissons que l'effort conjugué des États membres constitue l'arme la plus efficace dans la résolution de la crise économique actuelle et l'Afrique est pleinement consciente que sa responsabilité consiste à adopter des mesures pour le redressement et la réhabilitation de son économie. Cependant, l'ampleur de la crise exige que la Communauté Internationale soutienne nos efforts. À cet effet, nous lançons un appel à la Communauté Internationale, en particulier aux pays industrialisés ainsi qu'aux institutions financières internationales, aux institutions de développement et aux institutions des Nations Unies pour qu'ils soutiennent les efforts que déploie l'Afrique pour résoudre la crise en tenant compte de la situation économique spécifique du Continent. À cet égard, les efforts doivent être orientés vers l'accroissement des capacités de production de l'Afrique dans le domaine de l'alimentation, vers l'amélioration des performances du secteur des transports et des communications et vers l'acquisition de la technologie appropriée, en particulier pour le développement industriel.

22. Nous sommes convaincus que le système des Nations Unies, en particulier l'Assemblée Générale, est un forum efficace de sensibilisation et de mobilisation de la Communauté Internationale sur la situation économique critique de l'Afrique et sur le programme de redressement que nous avons formulé pour y faire face. Par conséquent, nous demandons la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour examiner les questions relatives à la situation économique critique qui prévaut en Afrique.